

Mars 2019

Les 5 Groupements d'établissements de l'académie de Poitiers ont décidé il y a quelques années de se regrouper en une seule entité sur l'ensemble du territoire de la Région Poitou Charentes, motivés par la nécessité d'une réponse harmonisée pour les actions de délégation menées pour le compte de la Région.

Cette nouvelle organisation a aussi nécessité un redéploiement des moyens des agences pour mieux répondre aux besoins du territoire.

Un travail de concertation accru, un meilleur service aux usagers, autant d'objectifs positifs au regard de la mission formation continue.

La structure ainsi construite a même été un site d'observation alimentant le rapport des IG sur la gouvernance des Greta 2016-063 de septembre 2016 ! L'organisation ainsi construite a également servi de modèle à l'Académie de Limoges.

Le rapport pointait : **« cette hypothèse n'est cependant pas sans risque en termes de sécurité financière, de management et de système d'information ; si le GRETA unique facilite incontestablement l'harmonisation du fonctionnement, il requiert des compétences solides tant au niveau du siège qu'au niveau des agences territoriales. À cet égard, un audit serait utile au terme de quelques années d'existence ».**

Au terme de ces quelques années de fonctionnement, des questions se posent bel et bien sur le fonctionnement de ce Greta « Unique ».

Des questions de complémentarité entre les collègues du niveau académique et ceux du Greta.

Quel rôle fédérateur, quelles missions complémentaires, comment éviter les doublons, quel nouveau rôle pour le GIP, qui est l'interlocuteur des grands comptes, surtout depuis la mise en place des Grandes Régions issues de la loi Notre ?

Les missions ne semblent pas toujours explicites pour les uns et les autres !

Pour les personnels de direction, quelle évolution dans les missions pour ceux qui voient de loin maintenant le fonctionnement du Greta ? les animateurs d'agence ou de territoire sont-ils toujours autant investis que lorsque qu'ils gouvernaient ou présidaient à la destinée de leur groupement, quel temps peuvent-ils y consacrer pour quelle reconnaissance de la part de l'institution ? Le Chef d'établissement support du Greta unique a-t-il, au contraire, plus de temps pour piloter cette structure plus grande et plus complexe ?

Les échos perçus ne semblent pas aller dans ce sens !

Pour les collègues personnels du Greta, le fait de travailler sur une grande structure n'est-il que synonyme de sécurité de l'emploi, ou bien se traduit-il par une dégradation des conditions de travail, temps de déplacement, multiplicité de sites d'intervention ?

Certains collègues devant compléter dans l'urgence leur service sur des sites distants pointent la difficulté à prévoir et organiser à l'avance la coordination des besoins RH ! Cette difficulté a des conséquences négatives pour le Greta comme pour les personnels.

Dans un contexte difficile où le Greta peine à trouver l'équilibre financier depuis plusieurs années, les collègues s'inquiètent sur le devenir de leur structure et de sa mission en direction des publics et des entreprises !

Autant de questions soulevées au travers des témoignages des collègues rencontrés, militants ou simplement sympathisants du Sgen CFDT, questions auxquelles nous souhaitons des réponses de la part des autorités académiques, réaffirmer la place de la mission de formation continue !

Au moment où certains voudraient voir ce modèle exporté sur d'autres territoires, générant la création de structures toujours plus grosses, nous posons la question de la pertinence de ce modèle !

La viabilité des Greta réside dans leur souplesse et leur adaptation au territoire, certains ont même parlé de « miracle » des Greta, et ce système qui a fait ses preuves en s'adaptant aux changements de contextes législatifs répétés, repose grandement sur la responsabilisation et l'investissement de l'ensemble des acteurs impliqués !

L'enjeu est bien de pouvoir maintenir ce degré d'implication dans une macrostructure, éloignée des acteurs de terrain et c'était aussi une des raisons pour lesquelles le Sgen CFDT s'est fermement opposé, à l'époque, aux structures uniques portées par les GIP FCIP.

Plus d'information : _____

reueration sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00